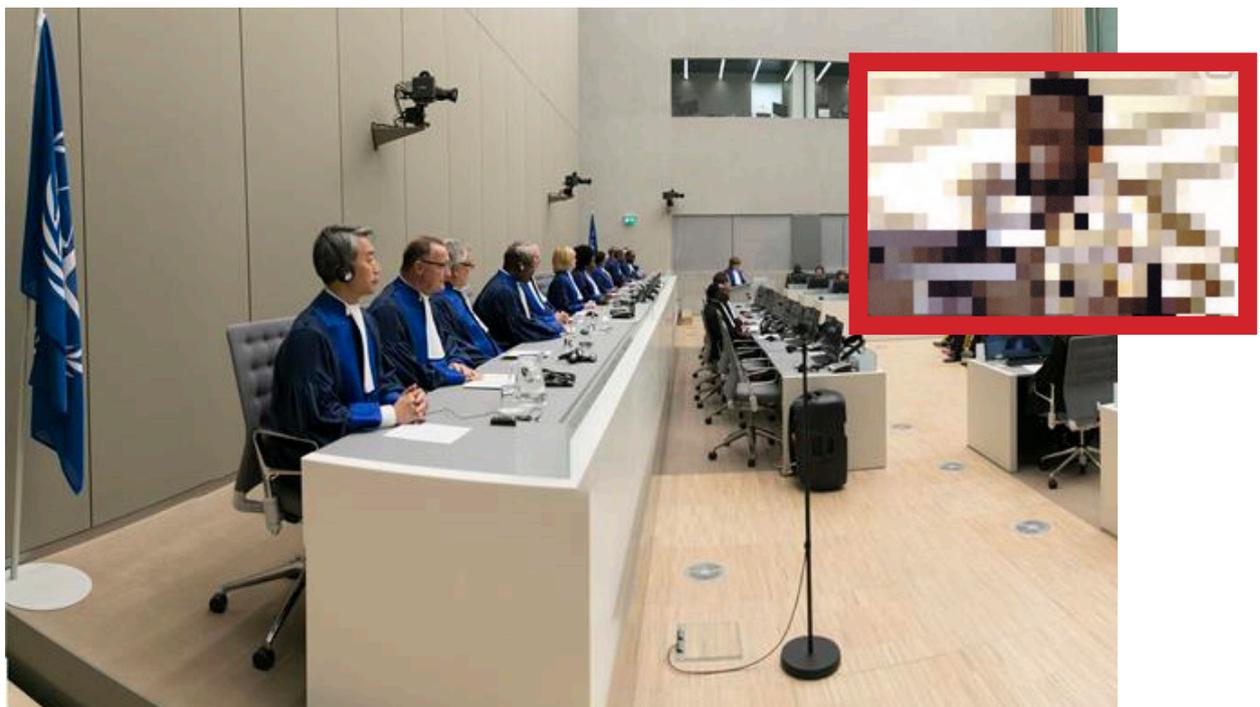


Un nouveau regard sur la Cour pénale internationale : les 20 ans du Statut de Rome (1998-2018)

Cité internationale des arts, Paris
26 novembre- 14 décembre 2018

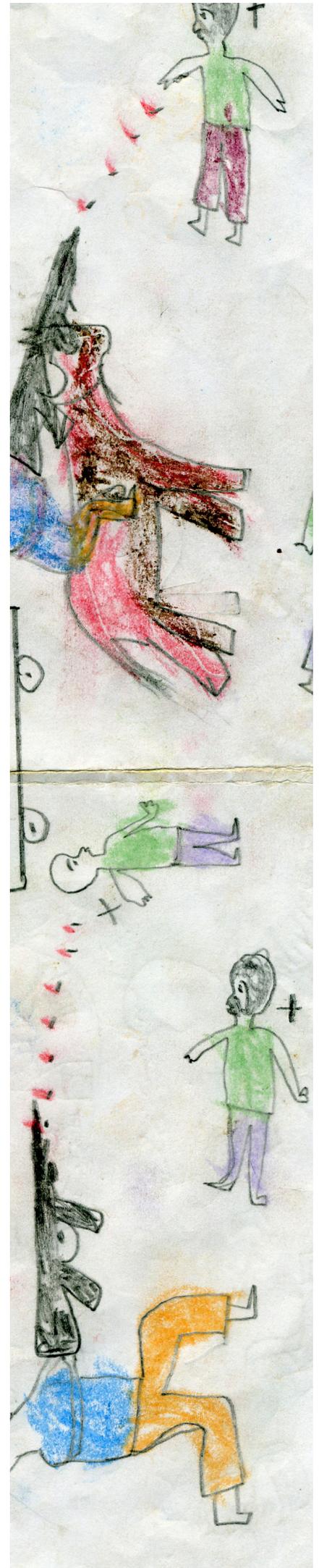
Organisée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de la Justice, l'Institut des hautes études sur la justice, l'École nationale de la magistrature, la Cité internationale des arts, Creating Rights, la Ville de Paris et d'autres partenaires à l'occasion des 20 ans du Statut de Rome, cette exposition propose au grand public une approche originale de la Cour pénale internationale à partir d'une exposition, d'œuvres artistiques et de tables rondes.



Un parcours autour de plusieurs espaces permet au public d'entrer progressivement au cœur de cette juridiction pénale, d'en comprendre le sens et les défis et de mieux se représenter son fonctionnement. Présence de médiateurs.

Espace 1 (introduction) : la salle 1 est dédiée à l'accueil, à la documentation et à l'affichage de présentation générale de l'exposition. La salle 2 présente les étapes ayant conduit à l'adoption du Statut de Rome et donc à la création de la Cour pénale internationale grâce à une frise temporelle permettant de rappeler les dates clés de son histoire de 1948 à 1998 (Nuremberg ; Convention génocide de 1948 ; Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda) et de 1998 à 2018 (création de la Cour, premiers procès, Fonds au profit des victimes...). Carte, glossaire des principaux termes juridiques et des images du siège de la Cour pénale internationale à La Haye aux Pays-Bas complètent la frise et donnent aux visiteurs les notions élémentaires indispensables pour comprendre la justice pénale internationale.

Espace 2 (dessins d'enfants/guerres d'adultes) : la salle 3 est consacrée à une sensibilisation sur les situations couvertes par la justice internationale à partir de la présentation d'agrandissements de dessins d'enfants victimes de guerres qui se sont déroulées ou se déroulent dans des pays comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan ainsi que le Rwanda et la Syrie, permet une sensibilisation sur les situations couvertes par la justice internationale. Cette partie de l'exposition est aménagée à partir d'un corpus de dessins rassemblé par Zérane Girardeau pour l'exposition « Déflagrations », qui s'est tenue entre octobre et décembre 2017 à Strasbourg et en collaboration avec l'association Creating Rights basée au Pays Bas. Des citations d'enfants complètent le dispositif. Deux très courtes séquences en animation d'images pourront aussi être insérées.





Espace 3 (témoins) : la salle 4 est consacrée aux témoins, à l'analyse/interpellation des dessins par des intellectuels et artistes. Elle forme un espace de transition qui réunit une réflexion sur le témoignage qu'apportent les dessins à travers la projection sur un écran mural des réactions/réflexions d'intellectuels à ces dessins (François Héritier sur une attaque au Soudan). En utilisant les fenêtres de cet étage (et/ou de l'étage supérieur) une installation de vitraux à l'aide de films vinyles de couleurs à poser sur les fenêtres, ré-agence les images anonymisées des témoins du premier procès devant la Cour pénale internationale.

Espace 4 (procès) : la salle 5 est consacrée aux procès. L'installation Muzungu, créée par l'artiste Franck Leibovici en collaboration avec le sociologue Julien Seroussi, permet au visiteur de faire l'expérience d'un procès. Sont présentés des éléments de preuve, des documents que le public est amené à manipuler et des informations ayant trait à une affaire réelle de la Cour pénale internationale : l'affaire Katanga-Ngudjolo concernant des crimes commis en Ituri, province de la République démocratique du Congo. La première partie de la pièce, divisée en deux par un mur, permet de proposer une double entrée par la procédure (avec des éléments sur le droit, défense, qualification) et par les faits (l'attaque du village de Bogoro en Ituri).

Espace 5 (La cour - projections) : dans la salle 6 et la salle 7 sont diffusés sur des téléviseurs des courts-métrages produits par la Cour pénale internationale et par la MEAE pour les 20 ans du Statut de Rome. Le rôle des ONG (notamment de la Coalition pour la CPI) y est également mis en lumière. De la documentation (rapports, publications...) est disponible.

La scénographie décrite ci-dessus est susceptible d'être enrichie et partiellement réaménagée pour occuper au mieux l'espace de la galerie.

Lundi 26 novembre 2018 : Ouverture officielle de l'exposition en présence d'un représentant éminent de la Cour pénale internationale et/ou d'un « grand-témoin ».

Tables-rondes et débats

Auditorium de la Cité internationale des arts

Vendredi 30 novembre 2018, une table-ronde proposant une configuration originale en écho à l'exposition :

Porter un nouveau regard sur la justice pénale internationale (pour un dialogue entre juges, artistes, universitaires et opinions publiques)

Parmi les intervenants, les artistes et scénographes de l'exposition, des membres de la Cour, des chercheurs et la salle.

Vendredi 14 décembre 2018, une journée exceptionnelle :

Des origines du Statut de Rome à l'avenir de la Cour pénale internationale

Allocution d'ouverture par la Ministre de la Justice.

Des praticiens, des historiens et des juristes aborderont 4 thèmes (par session de 1h chacune).

Les origines de la justice pénale internationale : de la théorie aux Conventions et Traités de la fin de la première guerre mondiale ; les procès de Nuremberg et de Tokyo ; l'apport des tribunaux Internationaux pour l'ex Yougoslavie et le Rwanda.

La négociation du Statut de Rome : les circonstances historiques, les débats de fond et les compromis ayant permis d'arriver à un accord et l'adoption du Statut.

La Cour pénale internationale aujourd'hui : les procès devant la Cour ; les crises auxquelles la Cour fait face ; les grands enjeux (universalité, efficacité, place des victimes).

La Cour pénale internationale demain : quel avenir pour la Cour ? Faut-il la faire évoluer, la réformer ?

Comité scientifique : Pierre Osseland, Lara Danguy des Deserts et Stéphanie Carpentier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; Judith Vailhé, Parvine Ghadami et Pauline Bugnon du ministère de la Justice ; Joël Hubrecht de l'Institut des hautes études sur la justice ; Marie Compère et Aurélie Bellon de l'Ecole nationales de la magistrature.

Partenariats et mécènes : contacts en cours

Scénographie : le comité scientifique en collaboration avec Franck Leibovici, Julien Seroussi, Zérane Girardeau (Déflagrations) et Fiana Gantheret (Creatingrights).

Communication : Cité internationale des arts, Services de communication des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Justice, Ville de Paris.

Production de matériel pédagogique : le comité scientifique en collaboration avec Vincent Duclert du ministère de l'Education nationale (Mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et crimes de masse).